



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 3 mai 2022

03/05/2022-07

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE D'UN ARRETE DE PROTECTION BIOTOPE SUR LE SITE DES DUNES ET ETANGS DE KEROUINY	Nombre de présents	22
	Nombre de votants	27

Par suite d'une convocation en date du 26 avril 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **3 mai 2022 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – GALBRUN Karine

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DERVOUT Dominique à TANGUY Michel
DREAU Liliane à VOISIN Valérie
JESTIN Caroline à DOUX BETHUIS Sonia
DAGORN Nicolas à BELLEC Olivier
PAUCHET Gérard à SELLIN Yannick

Absent(e)

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle
JOUSSET Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

LE DUC Didier

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique que le littoral de la commune de Trégunc est classé au sein du site Natura 2000 « Dunes et côtes de Trévignon » avec un double statut, zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux » et zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Le document d'objectifs du site vise, entre autre, à concilier la fréquentation de loisir avec la préservation des habitats et espèces Natura 2000 et garantir la pérennité des capacités d'accueil du site pour les oiseaux.

La commune est engagée dans la politique de préservation de la biodiversité en étant la structure animatrice du site Natura 2000 depuis 2007.

Un partenariat entre la collectivité et l'association Bretagne Vivante permet de financer le suivi de la population nicheuse de Gravelot à collier interrompu.

Les dunes de Trévignon font partie des principaux sites de nidification du gravelot à collier interrompu (GCI) en Bretagne. Ce site accueille une population reproductrice de GCI depuis le XIXème siècle et contribue à la dynamique du réseau de sites du sud Finistère.

En 2021, le site de Trévignon a accueilli 13 couples nicheurs, soit 14 % de la population nicheuse du département du Finistère et près de 6 % de la Région.

Aujourd'hui, considérant la dynamique de population des oiseaux protégés et les menaces observées pour ces oiseaux, il serait pertinent de maintenir les bénéfices acquis depuis 2007 en vue de la protection du gravelot à collier interrompu et renforcer la protection de leurs sites de nidification et reproduction par un arrêté préfectoral limité dans le temps et dans l'espace.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) permettrait :

- de protéger strictement des secteurs de nids de gravelot en limitant certains usages (survol, chiens, accès limité)
- au sein d'une bande littorale limitée, dans la continuité des terrains du Conservatoire, et laissant l'accès en bas de plage aux usagers,
- pour une période précise (d'avril à fin août).

La mise en place de l'APB permet un renforcement notoire de la communication sur la vulnérabilité de l'espèce, les enjeux (mise en place de panneaux, plaquettes d'information, stratégie collective de communication...)

Par ailleurs, cet arrêté relevant du droit de l'environnement, un APB constitue un levier plus fort en matière de police de l'environnement (infraction à l'AP pouvant relever d'une contravention de 4ème classe (750 €) voire davantage si perturbation intentionnelle...).

La mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope passe par une étape d'élaboration comprenant la définition du projet, la concertation des usagers, la consultation des différents acteurs (collectivité, Conservatoire du Littoral, association Bretagne Vivante, kitesurfeurs...) et du public...

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le site des Dunes et Etangs de Kerouiny et autorise le Maire à solliciter le Préfet pour lancer la démarche de mise en place d'un Arrêté de Protection Biotope (APB).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 4 mai 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC

